



## **EIFR**

# **Les rendez-vous de la régulation financière et de la conformité**

**Cadre prudentiel bancaire**

**Bâle 3 : mise en œuvre européenne**

- 1. Bâle 3 : La mise en œuvre européenne**
- 2. CRD5 / CRR2**
- 3. Les enjeux à venir**
  1. Finalisation FRTB (risques de marché)
  2. Mise en œuvre accord final Bâle 3 en Europe
  3. Étude d'impact européenne
  4. Réforme du régime des entreprises d'investissement

# 1. La mise en œuvre européenne des accords de Bâle



Accord Bâle 3 : décembre 2010 → décembre 2017



Transposition européenne



## 2. CRD 5 – CRR 2



Standards  
internationaux

Ratio de levier

NSFR

SA-CCR

TLAC

Grands Risques

Risque de taux  
portef. bancaire

Exposition CCP

FRTB (reporting)



négociation



CRR 2 /  
CRD 5

Préoccupations  
spécifiquement  
européennes



Proportionnalité

Périmètre

Coussins macro-  
prudentiels

IPU

Pilier 2

Rémunérations

Facteurs de  
soutien

Exemptions  
transfrontières



RTS/ITS/GL/Q&A



Transposition de CRD V  
en droit français

## 2. CRD 5 – CRR 2

### La chronologie des négociations

11/16

- **Proposition législative de la Commission (25/11/2016)**
- Début des discussions au **Conseil** (présidence SK)

2017

- Discussions au **Conseil** (présidences MT, puis EE)
- **Accord en Trilogie** sur 2 éléments du texte (IFRS9 ; 1 point Grands risques)
- **Parlement** Rapport de Peter SIMON, rapporteur du texte (novembre)

S1 18

- 25/05/2018 : **compromis approuvé par l' ECOFIN**
- 19/06/2018: Vote **ECON (Parlement)**

S2 18

- Début des **trilogues** (présidence AT)
- *Accord final ?*

# 3. Enjeux à venir

## 3.1-Finalisation de la FRTB – risques de marché

### □ BCBS :

- 1995 : premier standard sur les risques de marché à Bâle
- 2009 : Bâle 2,5 (IRC, titrisation, sVaR)
- 2016 : approbation par le GHoS de la FRTB
- 2017 : accord du GHoS pour revoir la FRTB et aligner le calendrier de mise en œuvre avec le paquet Bâle 3 (2022)
- S1 2018 : consultation publique (jusqu'au 20 juin)
- S2 2018 : publication du texte final de la FRTB

### □ EU :

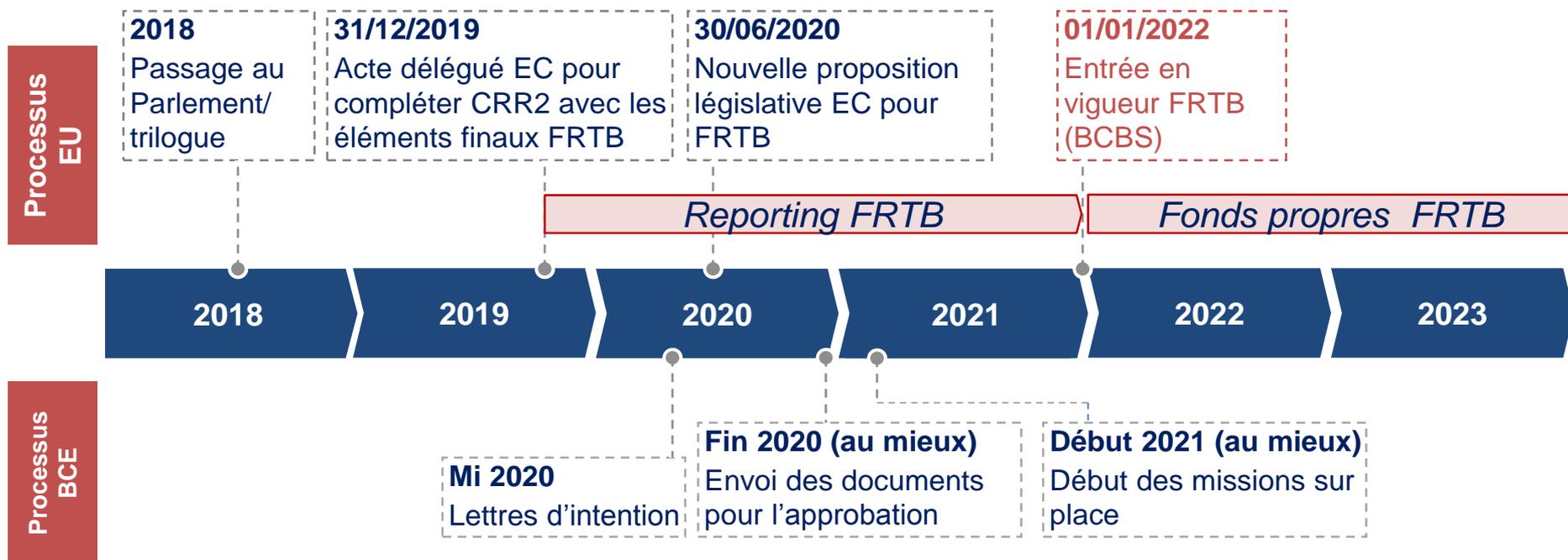
- 1995 : *Capital Adequacy Directive*
- 2010 : CRD3 (Bâle 2,5)
- 2018 : CRR2 (niveau Conseil) : exigences de reporting
- 2019 (?) : acte délégué de la Commission européenne pour introduire dans CRR2 les éléments modifiés par Bâle dans la FRTB finale
- 2020 (?) : nouvelle proposition législative de la Commission européenne pour mettre en œuvre la FRTB

### □ EBA : (+-14 RTS) dépendant du trilogue, +6 mois à 2 ans

# 3. Enjeux à venir

## 3.1-Mise en œuvre de la FRTB : calendrier prévisionnel

- ❑ **Mise en œuvre en deux temps (projet compromis ECOFIN)**
  - CRR2 + acte délégué → exigences de reporting uniquement
  - Nouveau règlement FRTB (CRR3?) → exigences de fonds propres
- ❑ **Hypothèses de travail :**



# 3. Enjeux à venir

## 3.2- Mise en œuvre Bâle 3

- Mise en œuvre de l'accord final Bâle 3 du 07/12/2017  
➔ vers CRR 3

Risques	Règles actuelles	Nouvelles règles
Crédit	Approche standard	Nouvelle approche standard
	Approches internes (fondation - IRB-F et avancée - IRB-A)	Révision des approches internes (IRB-F et IRB-A) avec de nouveaux périmètres, « input floor »
Dérivés (CVA)	Approche standard	Nouvelle approche standard
	Approche modèle interne	Approche de base
Marché	Approche standard	Nouvelle approche standard
	Modèles internes (VaR)	Modèles internes (ES)
Opérationnel	Approches de base et standard	Nouvelle approche standard
	Approche modèle (AMA)	
Floor	Floor Bâle 1	Output floor

# 3. Enjeux à venir

## 3.2 - Le respect du calendrier prévu par l'Accord du 07/12/2017

### □ La mise en œuvre dans les temps de l'accord est primordiale...

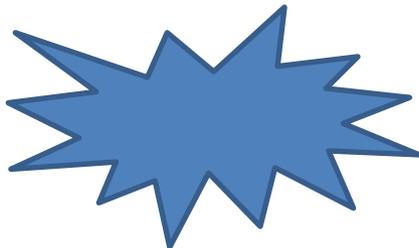
- **Objectif : mise en œuvre en 2022 (y compris FRTB)**
  - 14 ans après le déclenchement de la crise
  - Enjeu de renforcement de la crédibilité des mesures de RWA des banques européennes
  - Respect des engagements internationaux, condition nécessaire à la stabilité financière et à des conditions de concurrence équilibrées
  - Enjeu de communication financière pour les banques européennes
  
- **Le processus législatif doit être mené à bien**
  - Examen de la prise en compte des spécificités européennes
  - Analyse détaillée de l'impact sur les différents modèles économiques

# 3. Enjeux à venir

## 3.3 - L'étude d'impact européenne

### □...et implique un engagement des établissements :

- Études d'impact (BCBS et EBA) fondamentales pour analyser les bénéfices et coûts pour le système bancaire européen
- Les études d'impacts menées à Bâle ne concernent que les plus grandes banques et ne traitent pas des spécificités locales
- **Call For Advice** de la Commission Européenne à EBA : rapport détaillé attendu en juin 2019



Une participation large des établissements, de toute taille et de tout profil est souhaitable

# 3. Enjeux à venir

## 3.3 - Calendrier des études d'impact

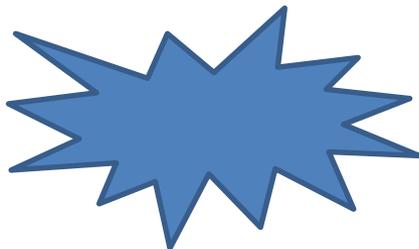


# 3. Enjeux à venir

## 3.3 - Les travaux EBA

### □ Un rapport qui viendra nourrir la préparation de la proposition législative

- Mesure de l'impact global, par taille, par modèle économique
  - Parmi les enjeux :
    - Évaluer la distribution de l'impact
    - Analyser les besoins de proportionnalité
- Adaptation du standard au cadre européen
  - Parmi les enjeux :
    - Interactions avec le pilier 2 et les coussins
    - Mise en œuvre sur bases consolidée / individuelle



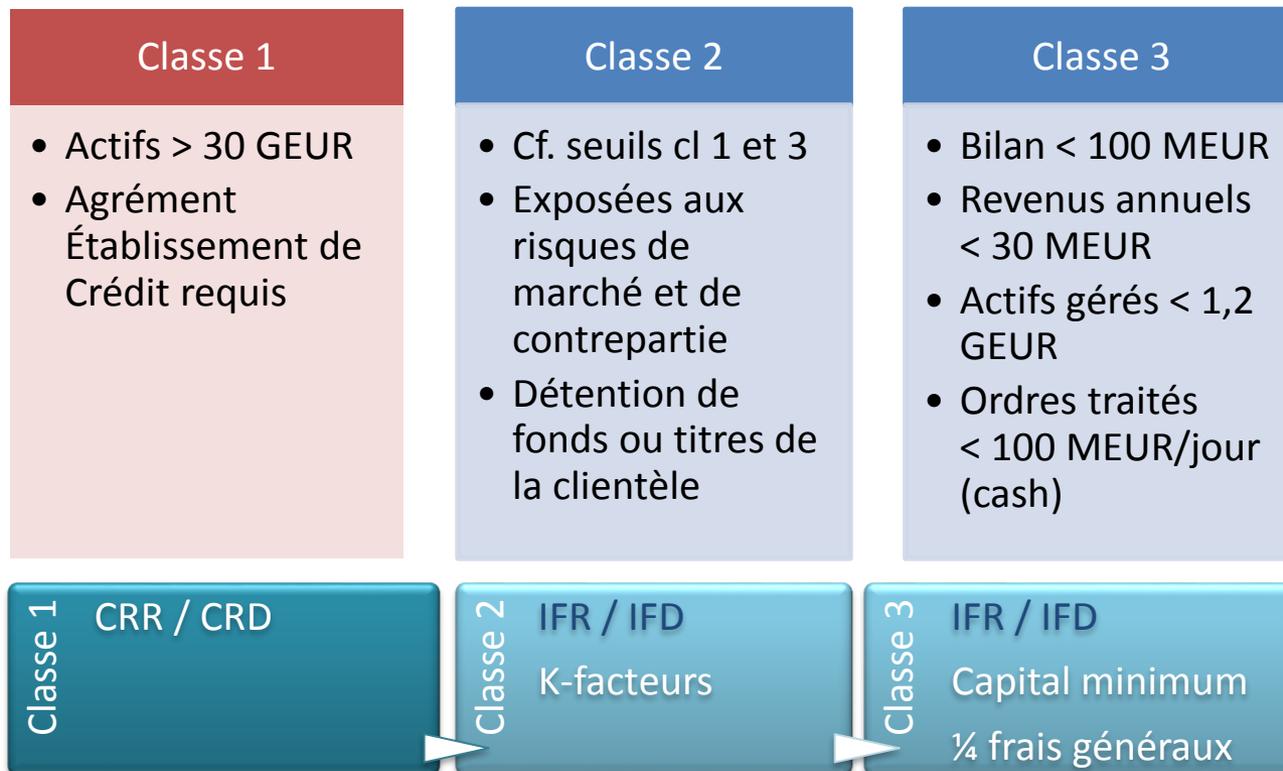
Une participation large des établissements, de toute taille et de tout profil est nécessaire

# 3. Enjeux à venir

## 3.4 - Réforme régime prudentiel EI

### □ Proposition législative de novembre 2017

- Création de trois catégories distinctes



# 3. Enjeux à venir

## 3.4 - Réforme régime prudentiel EI

### □ Points de vigilance



- Seuils mal calibrés et aisément arbitrables
  - *Classe 1 trop étroite*
- Effets induits de la qualification d'Établissements de crédit insuffisamment évalués
- Insuffisante couverture des risques pour la classe 2
  - *Risques opérationnels*
  - *Risques de bilan et Hors bilan hors trading*
- Arbitrage réglementaire potentiel pour les groupes de pays tiers

**Merci de votre attention**